



Bulletin mensuel n° 9/2010 Septembre 2010

EDITORIAL

Mères d'origine, les oubliées de l'adoption internationale

Ce bulletin offre une place spéciale aux mères d'origine, en se penchant sur leur vécu difficile et en ouvrant la réflexion sur le chemin qui reste à parcourir pour leur offrir un accompagnement de qualité.

Si les recherches concernant les enfants adoptés et la création du lien d'attachement avec la famille adoptive sont nombreuses, tel n'est pas le cas pour les mères biologiques des enfants. Elles sont pourtant des actrices centrales du processus d'adoption, puisqu'elles en sont finalement à l'origine. La récente publication d'une recherche centrée sur les mères ukrainiennes nous donne l'occasion de revenir sur cette question critique et trop souvent ignorée (voir l'article p. 5 sur les mères d'origine ukrainiennes).

Pourquoi cette ignorance voire cet ostracisme ?

Une première réponse peut être recherchée dans la perception même de l'adoption internationale : une vision trop simple qui ne veut voir que l'aide à l'enfant en détresse, et qui occulte ses origines afin, consciemment ou non, de rassurer les adoptants dans la justesse de leur démarche. De récentes enquêtes ont toutefois grandement contribué à faire changer cette image idéale : qu'il s'agisse du rapport de Terre des Hommes au Népal, le reportage d'ABC News en Ethiopie, le cas des enfants Ruc au Vietnam (bulletin 11-12/2008), la parole donnée aux mères fait ressurgir la honte, le chagrin et les larmes.

Ainsi, bien que les avancées législatives en la matière soient notables aujourd'hui – la CLH-1993 ainsi que de nombreuses législations nationales reconnaissant le droit et les intérêts de ces femmes – il convient de s'interroger sur la pratique. Peut-on prétendre qu'un véritable choix est offert à ces mères de garder ou non leur enfant ? Il en va pourtant de l'avenir de l'enfant et du sens même de toute adoption, fondée sur la décision finale de la mère, prise en connaissance de cause, avec discernement et en toute liberté.

Des proies faciles...

Les mères d'origine sont au cœur des pressions sociales et financières. Elles sont souvent les proies faciles de certains intermédiaires, du crime organisé ou d'agences d'adoption. Concernant ces dernières, leur rôle s'avère parfois (et pour le moins) ambigu, en particulier lorsqu'elles accueillent à la fois les mères d'origine et qu'elles placent des enfants en adoption. Un conflit d'intérêt évident se pose alors notamment au niveau financier: les mères peuvent se sentir redevables envers l'institution qui leur a prodigué des soins qu'elles ne sont pas en mesure de payer. De plus, leur consentement peut être recueilli de manière abusive si elles sont illettrées, etc. Ces situations ne sont malheureusement pas rares et entraînent des séparations abusives et traumatisantes à vie.

De la responsabilité de la société et des professionnels

Selon les pays où elles vivent, les mères d'origine doivent également endurer une condamnation morale : issues de milieux socio-économiques défavorisés, elles sont soumises à de fortes pressions culturelles, familiales et religieuses (par exemple par le rejet des grossesses hors mariage). Le regard que la société et les professionnels portent sur elles est, consciemment ou non, accusateur et jugeant. Comment parler librement dans de telles conditions? La responsabilité qui pèse sur les professionnels accompagnant ces femmes est dès lors essentielle : une grande partie de leur décision repose sur le professionnalisme, la pluridisciplinarité et la qualité humaine du personnel qui les entoure. La question se pose de la capacité de ce dernier à amener ces mères à exprimer librement leurs sentiments par rapport

aux circonstances de leur grossesse, aux peurs qui l'entourent et au rejet éventuel de l'enfant. Permettre à ces dernières d'ouvrir leur cœur peut les aider à devenir mère d'un enfant dont elles prennent conscience de l'existence au niveau physique et psychique, et assumer leur responsabilité quant à son projet de vie, quel qu'il soit. A cette fin une méthode d'intervention basée sur des critères précis (par exemple : durée de la prise en charge avant/pendant et après la décision finale ; accompagnement de proximité ; mise en œuvre des droits élémentaires et sociaux tels que l'accès au logement, à l'emploi, à la crèche, etc.) permettrait de répondre aux besoins des mères à chaque étape de leur prise en charge, en mettant en exergue leur vécu propre et en tenant compte de leur évolution au fur et à mesure que le bébé devient plus réel. Tel est le défi de la pratique.

Vers une vraie place des mères d'origine dans le processus décisionnel ?

L'observation attentive de l'adoption internationale montre que les pays prennent de plus en plus conscience que la prévention de l'abandon passe par un soutien des mères

d'origine au plus près de leurs besoins et de leur réalité, un principe clairement posé par les Lignes Directrices des Nations Unies relatives à la protection de remplacement pour les enfants (Section IV). Des programmes de soutien ont ainsi été mis en place, par exemple au Chili (mise en place des crèches au sein des écoles permettant aux mères adolescentes de poursuivre leurs études) et en Roumanie (voir bulletin 5/2008). Moins nombreux sont les programmes de soutien mis en place en amont, dès le début de la grossesse de la mère.

Prétendre offrir aux mères d'origine un réel choix de garder leur enfant s'avère donc être une tâche délicate et complexe à laquelle les pays doivent continuer à s'atteler. S'il en va ainsi pour les mères d'origine, ne parlons pas des pères d'origine souvent très absents des discussions autour de l'adoption internationale. Quelle place leur est accordée dans le processus décisionnel ? Une question qui pourrait inspirer de nouvelles recherches.

L'équipe du SSI/CIR
Septembre 2010